



Paris, le 15 novembre 2021

LE PETIT MOT DU SYNDICAT N° 105

DEMOGRAPHIE – DANGER – DISPARITION – DESERT – DESASTRE

Chers amis médecins vasculaires, chers confrères,

L'effectif actuel des libéraux, médecins vasculaires et angiologues non qualifiés, est d'environ 1800 praticiens. Des statistiques fines sont en cours d'élaboration, menées par le **SNMV** en collaboration avec le **CNPMV**, ainsi que par l'**AMEVAH** pour les médecins hospitaliers dont la démographie actuelle est estimée à environ 200.

37,5% des libéraux ont 60 ans ou plus, ce qui présage un départ en retraite dans les 5 ans, soit environ **675** départs. Avec une arrivée de nos jeunes confrères d'environ **230**, sur la base de 46 postes par an à l'ECN.

Nous aurons donc perdu le quart de nos effectifs actuels dans 5 ans !

En regard nous observons une population vieillissante dont la demande de soins augmente, en raison d'une prévalence de l'AOMI, des AVC, de la MTEV, des plaies, etc... nous assistons aussi à une augmentation du champ d'activité des MV qui s'est considérablement étendu depuis une dizaine d'années avec la prévention des maladies cardio-vasculaires, les bilans préopératoires, les centres de rééducation vasculaire, les centres de maladies rares, les consultations de thrombophilie, la prise en charge de l'insuffisance veineuse chronique et des troubles trophiques, le développement exponentiel des traitements endoveineux thermiques par les médecins vasculaires.

Il nous faut donc réagir. Mais que faire ?

- Augmenter le nombre des médecins vasculaires qualifiés en déposant votre demande de qualification représente une solution car ceci permettra d'accroître le nombre de postes à l'internat, donc à terme de DES diplômés, car ces postes sont actuellement évalués en fonction de l'effectif de la spécialité, donc des médecins vasculaires, ne prenant pas en compte les angiologues toujours classés généralistes.
- Agir sur les instances pour obtenir enfin une augmentation du nombre de postes d'internes dans ce contexte démographique critique avec le soutien du CEMV, CNU et tous nos universitaires.
- Sachant que l'on ne peut retenir les seniors, il faut favoriser leur activité à temps partiel, notamment dans les structures de groupe, sans pour autant pénaliser le cumul activité-retraite.
- Favoriser une bonne organisation des cabinets de Médecine Vasculaire en s'assurant la collaboration des assistants médicaux et des infirmières en pratique avancée, pour faire face à la demande de soins (déléguer certaines tâches, sans toutefois transférer des compétences) avant que d'autres structures non vasculaires ne le fassent à notre place...

Merci aux médecins hospitaliers de remplir la fiche adressée par l'**AMEVAH** afin que nous puissions préciser leur démographie.

Amicalement.

Pascal GOFFETTE pour le CNPMV et le bureau du SNMV